B.N. de la F.R.U.F. R.U.A. D7 92160 ANTONY. tél:350 61 87.

Cher Camarade,

Tu trouveras dans ce dossier, un certain nombre de documents de référence pour le congrés qui doivent te permettre de suivre plus attentivement ses travaux.

En plus de ces documents, certaines fiches que nous te demandons de remplir avec précision, et de remettre au B.N. Elles doivent nous permettre d'appréhender encore mieux la réalité de notre organisation et d'orienter notre action au plus juste.

Enfin tu y trouveras des renseignements sur le déroulement du congrés.

Bon congrés.

le bureau national.

LES VOTES:

-Sur le rapport moral d'activité et sur le rapport financier:
Le vote du rapport signifie l'accord ou non de l'association avec l'activité de la fédération et du bureau national pandant l'année écoulée dans le domaine de notre activité générale et des finances.

-Le vote des quitus: (moral et financier)

Il s'agit içi de la conformité ou non de l'activité du bureau national avec l'orientation sur laquelle il a été élu. Pour les finances, il s'agit de l'honnéteté ou non de la gestion pratiquée par le trésorier national.

-Les différents votes:

pour

contre

abstention

ne prend pas part au vote (N.P.P.V.)

LES MOTIONS:

-Motion de cloture: Il s'agit de chore le débat sur un point. Auparavent on prend la liste des gens qui veulent s'inscrire et la liste close, plus aucune intervention n'est acceptée sur ce point. .../...

-Motion de non prise en considération: Il s'agit de décider si un point ou une motion est recevable ou non. Le vote pour la motion de non prise en considération entraine l'irrecevabilité de ce point et sa non inscription dans les comptes rendus de séance.

LES MANDATS:

Ils sont calculés sur la base du nombre de syndiqués:une carte=un mandat, toutefois ils ne peuvent être infétieurs à IOO.Une association qui a moins de IOO syndiqués a donc IOO mandats.

LES OBSERVATEURS:

Ce sont des associations qui:

- + soit sont membres de la F.R.U.F. mais suspendues pour causes statutaires (élections, statuts, finances)
 - + soit des associations en voie d'adhésion.
 - + soit des associations non membres de la F.R.U.F.
- + soit encore des syndiqués de la F.R.U.F. non mandatés par leur association pour le congrés.

Les observateurs n'ont pas droit de vote et ne peuvent intervenir que si le congrés les y autorise.

0000000

00000